

<p style="text-align: center;">COMPTE-RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 11 juin 2020</p>
--

L'an deux mille vingt, le onze du mois de juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Lino Ventura, en raison de la crise sanitaire, sous la présidence de Madame Christine RICHARD.

Date de la convocation : 04 juin 2020

Présents : Christine RICHARD, Maire ; Tania LANGLAIS, Joël DRONNE, Adjoint ; Thierry MOREAU, Joël FROGET, Cédric CLAVREUL, Marion BODINEAU, Émerik GILBERT, Marguerite DELVAL, Maud LANGLAIS, Erwan CARAËS, Karine LAUNAY, Graziella LEBEAU, Julien MICHELY, Wesley BOISARD, Conseillers Municipaux.

Madame le Maire déclare la séance ouverte à 20 heures 35.

Secrétaire de séance : Tania LANGLAIS.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance précédente.

Sur proposition de Madame Christine RICHARD, le conseil municipal décide de rajouter « la convention avec le CDG pour la confection des payes » à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

1. Délégués au sein des commissions communales
2. Délégués au sein de la CCALS
3. Délégués au sein des syndicats
4. Le Commerce
5. Convention avec le Centre de Gestion pour la confection des payes
6. Questions diverses

DCM2020/18 – DÉLÉGUÉS AU SEIN DES COMMISSIONS COMMUNALES

Sous la Présidence de Madame le Maire, le conseil municipal décide de créer 7 commissions communales.

Ont été désignés pour y siéger par vote à bulletin secret :

- FINANCES - ARTISANAT - COMMERCE	:	- Joël DRONNE (Responsable)
		- Joël FROGET
		- Maud LANGLAIS
		- Erwan CARAËS
		- Graziella LEBEAU

- **URBANISME - ENVIRONNEMENT - CADRE DE VIE** : - Tania LANGLAIS (Responsable)
- Cédric CLAVREUL
- Karine LAUNAY
- Julien MICHELY
- Wesley BOISARD

- **VOIRIE - SERVICE TECHNIQUE - AGRICULTURE** : - Joël DRONNE (Responsable)
- Thierry MOREAU
- Cédric CLAVREUL
- Émerik GILBERT
- Erwan CARAËS

- **TOURISME - CULTURE - VIE ASSOCIATIVE** : - Tania LANGLAIS (Responsable)
- Marion BODINEAU
- Marguerite DELVAL
- Maud LANGLAIS
- Joël FROGET

- **ENFANCE - JEUNESSE** : - Tania LANGLAIS (Responsable)
- Marion BODINEAU
- Julien MICHELY
- Wesley BOISARD

- **BATIMENTS - CIMETIÈRE - ACCESSIBILITÉ** : - Joël DRONNE (Responsable)
- Thierry MOREAU
- Cédric CLAVREUL
- Émerik GILBERT
- Erwan CARAËS

- **ACTION SOCIALE** : - Tania LANGLAIS (Responsable)
- Marguerite DELVAL
- Karine LAUNAY
- Graziella LEBEAU
- Julien MICHELY

DCM2020/19 – DÉLÉGUÉS AU SEIN DE LA CCALS

Le conseil municipal a décidé de désigné les membres titulaires suivants pour siéger au sein des commissions de la CCALS, sachant qu'il faut un membre par commune :

- **ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE** : - Joël FROGET

- **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE** : - Christine RICHARD

- **ENVIRONNEMENT ET MOBILITÉ** : - Émerik GILBERT

- **PETITE ENFANCE, ENFANCE ET JEUNESSE** : - Julien MICHELY

- **ACTION SOCIALE, MSAP ET SUJETS TRANSVERSAUX** : - Tania LANGLAIS

- **FINANCES ET COMMANDE PUBLIQUE** : - Maud LANGLAIS

- **ASSAINISSEMENT ET PATRIMOINE** : - Joël DRONNE

- **TOURISME, CULTURE ET LOISIRS** : - Marguerite DELVAL

Madame le Maire informe qu'il convient de désigner les représentants aux instances extérieures.

Sous la Présidence de Christine RICHARD, le conseil municipal a procédé, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des représentants aux instances extérieures suivantes :

- **SIEML** (Syndicat Intercommunal d'Énergie de Maine et Loire) :

Vu l'article L. 5711-1 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

Vu l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriale ;

Vu les statuts du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire (SIEML), modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n° 2019-122 du 14 août 2019 ;

Considérant que la commune est membre du SIEML ;

Considérant que conformément aux statuts du syndicat, la commune dispose d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant ;

Considérant que le représentant titulaire siégera au collège électoral de la circonscription électorale de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe pour élire les délégués au comité syndical du SIEML;

Considérant qu'il convient de désigner les représentants au scrutin secret, uninominal, majoritaire à trois tours ;

Considérant que pour la désignation des représentants de la commune, le choix de l'organe délibérant peut porter uniquement sur l'un de ses membres ;

Considérant que si une seule candidature est déposée pour chaque poste à pourvoir, la nomination prend effet immédiatement et il en est donné lecture par le maire ;

Considérant qu'il a successivement été procédé à l'élection au scrutin secret du poste de représentant titulaire et de représentant suppléant ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne comme représentants du SIEML :

- M. Thierry MOREAU - représentant titulaire
- Mme Graziella LEBEAU - représentant suppléant

- **SIVM** (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple) :

Titulaires : - Christine RICHARD
- Marguerite DELVAL

Suppléants : - Maud LANGLAIS

- **SICTOM** (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Transport des Ordures Ménagères)

Titulaire : - Christine RICHARD
Suppléant : - Tania LANGLAIS

DCM2020/21 – LE COMMERCE

Madame Christine RICHARD informe le conseil municipal de la fermeture du Tagliamento (bar/épicerie) le 27 juin 2020.

Un problème se pose avec le bail commercial (3, 6 ou 9 ans) puisque Mme Christel GOURLAOUEN n'a pas fait ses 3 ans.

Après en avoir discuté avec Maître MARADAN, notaire à Durtal, trois solutions s'offrent à elle :

- Liquidation-dépôt de bilan
- Retrouver un repreneur qui reprend le bail
- Rompre le bail commercial à l'amiable, avec possibilité d'un versement d'indemnité de résiliation qui n'est pas obligatoire

Si aucune de ses solutions ne conviennent, elle doit continuer à régler le loyer jusqu'à la prochaine échéance du bail.

Madame Christel GOURLAOUEN nous a fait part de son souhait de résilier le bail à l'amiable.

Convention de résiliation amiable du Bail commercial :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de résilier le bail commercial et le prêt à usage de la licence IV de débit de boisson, signés par acte en date du 28/02/2019 chez Maître MARADAN, par convention, à compter du 1^{er} juillet 2020, sans indemnité ni compensation de part et d'autre.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire ou à défaut ses Adjoints, à signer la convention à l'amiable avec Madame Christel GOURLAOUEN.

Reprise du commerce :

Madame le Maire fait part qu'elle doit rencontrer une personne intéressée par le commerce ce vendredi.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de créer un groupe de travail pour s'occuper de la reprise de ce commerce. Ce groupe de travail sera composé de la commission « commerce » (Joël DRONNE, Joël FROGET, Maud LANGLAIS, Graziella LEBEAU) et de Tania LANGLAIS et Karine LAUNAY.

DCM2020/22 – CONVENTION AVEC LE CDG POUR LA CONFECTION DES PAYES

L'adhésion de la commune de Baracé au Centre de Gestion pour l'élaboration des bulletins de payes arrive à échéance deux mois après le renouvellement du mandat électif de son assemblée délibérante.

Madame le Maire propose donc au conseil municipal de reconduire cette adhésion pour la durée du présent mandat.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal est d'accord et autorise Madame le Maire à signer la convention à intervenir à cet effet.

QUESTIONS DIVERSES

1. Madame Christine RICHARD informe les conseillers que l'espace jeux pour les enfants et ados est bientôt terminé. Elle leur propose aussi de mettre des rondins de bois autour des graviers et leur présente le devis qu'elle a reçu à cet effet. Monsieur Joël FROGET dit qu'il existe d'autres solutions qui seraient peut-être moins chères. Monsieur Julien MICHELY propose de se renseigner des tarifs. Le conseil souhaite ne pas installer l'abris bus.
2. Madame le Maire fait part aux conseillers du projet d'installer une machine à pain. Ceux-ci demandent à avoir l'avis du futur repreneur.

3. Madame Christine RICHARD demande au conseil municipal de commencer à réfléchir à la future composition de la commission des impôts, point qui sera abordé à la prochaine réunion de conseil.
4. Pour information, un rendez-vous avec la Poste a été fixé le 23 juin à 14h pour pouvoir assurer l'intérim le temps de la réouverture du commerce.

Plus personne ne demandant la parole, et l'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 22 h 30.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.